



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle  
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

En exercice.....35  
Présents.....28  
Votants.....33

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur MAS**

**Délibération numéro :**  
**2021/199**

**Subvention  
exceptionnelle au SOM  
Basket**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : lundi 22 novembre 2021, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 12 novembre 2021

La Maire

**ETAIENT EXCUSES** : Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS** : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS, Christophe SAINT PIERRE pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL pouvoir à Daniel DIAZ

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en son article L2121-29, L 2311-7 et L.1611-4

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 28 septembre 2021,

Considérant la fermeture du gymnase Paul Tort pour travaux à compter du 13 décembre 2021 pour un an,

Considérant la nécessaire poursuite de l'activité sportive pour les associations sportives locales utilisatrices du gymnase Paul Tort,

Considérant le projet conduit par le SOM Basket de délocaliser l'activité du mini-basket au gymnase de Vezins, tous les mercredis de janvier à avril 2022 inclus, ayant un intérêt général,

Considérant le nécessaire soutien de la Ville pour permettre le déplacement en bus de l'école de sport du SOM Basket

Après avis de la Commission Sports/Santé en date du 5 novembre 2021, **le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- 1- D'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 400 € au SOM Basket correspondant aux frais de transport en commun des enfants de l'école de mini-basket,
- 2- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant
- 3- D'imputer les crédits correspondants au budget 2021 - TS 124 - Fonction 40 - Nature 6574

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.